



AGENCE IMMOBILIÈRE

BARÈME D'HONORAIRES VENTES IMMOBILIÈRES

AU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Transactions Immobilières : Maisons, Appartements, Terrains...
Professionnels ou Commerciaux

BARÈME APPLICABLE PAR TRANCHE DE PRIX DE VENTE

TRANCHE DE PRIX	HONORAIRES HT	TVA	HONORAIRES TTC à charge du vendeur
Jusqu'à 22 900€	2500	500	3 000
de 22 901€ à 45000€	3750	750,00	4 500
de 45001€ à 55000€	4166,67	833,33	5 000
de 55001€ à 69000€	5000	1 000,00	6 000
de 69001€ à 79000€	5833,33	1 166,67	7 000
de 79001€ à 152 000€	6666,67	1 333,33	8 000
de 152 001€ à 170 000€	7500	1 500,00	9 000
de 170 001€ à 215 000€	10833,33	2 166,67	13 000
de 215 000€ à 260 000€	11666,67	2 333,33	14 000
de 260 000€ à 305 000€	12500	2 500,00	15 000
Au-delà de 305 000€	7% TTC du prix net vendeur		

Tarifs maximum appliqués

Estimation réalisée avec analyse comparative de marché, prise des mesures du bien ...
150 € HT soit 180 € TTC



AGENCE IMMOBILIÈRE

BARÈME D'HONORAIRES LOCATIONS

AU 1^{ER} OCTOBRE 2018

CONTRAT D'HABITATION LOI 6 JUILLET 1989 (SUR LA BAS DU LOYER HORS CHARGES)

Quote part propriétaire.....	83,33 %	100 %
Quote part locataire.....	83,33 %	100 %

Réparti comme suit :

/ **Honoraires relatifs à la visite constitution du dossier et à la rédaction du bail**
dans la limite de 8€/m²/quote-part

/ **Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux d'entrée**
dans la limite de 3€/m²/quote-part

/ **Honoraires d'entremise et négociation à charge du bailleur**
pour la somme entre les honoraires légaux et contractuelles

HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL AVEC AUGMENTATION	60 € ^{ht}	72 € ^{ttc}
---	--------------------	---------------------

RÉDACTION D'ACTES DES STATIONNEMENTS

Quote part propriétaire.....	45,83 € ^{ht}	55 € ^{ttc}
Quote part locataire.....	45,83 € ^{ht}	55 € ^{ttc}

HONORAIRES DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

de location.....	30 %	36 %
Sur la base des loyers annuels, payable entre le bailleur et le preneur par moitié.		
de renouvellement ou de révision.....	150 € ^{ht}	180 € ^{ttc}